

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lassy sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN.

Etaient présents (9) : MM. Gilbert MAUGAN, Éric LEDOUX, Gaëtan DUCATEL, Jacques DEFRANCE, Gilles LEDRU, Jean-Pierre BLAIMONT, Mmes Annick LARMOYER, Marie-Claire TILLIET, M. Pascal DUBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent (1) : M. Patrice PRUVOT

Monsieur Jacques DEFRANCE a été élu secrétaire

Le compte rendu de la séance du 8 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2017/12 : Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur de Luzarches, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur de Luzarches a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif 2016,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur de Luzarches, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2017/13 : Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Éric LEDOUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Gilbert MAUGAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Ensemble Dépenses	Ensemble Recettes
Résultat reporté		-18 748.11€		54 038.41 €		35 290.30 €
Opérations de l'exercice	81 913.72€	171 981.38€	107 530.65 €	113 554.52 €	189 444.37€	285 535.90
TOTAUX	81 913.72€	153 233.27 €	107 530.65 €	167 592.93 €	189 444.37 €	320 826.20 €
Résultats de clôture		71 319.55 €		60 062.28 €		131 381.83 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		71 319.55 €		60 062.28 €		131 381.83 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2017/14 : Affectation des résultats 2016

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 10 avril 2017,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 60 062,28 €, au compte R 002.

Délibération n° 2017/15 : Vote des taux d'imposition 2017

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 10 avril 2017

Considérant que le total du produit fiscal attendu s'élève à 45 782.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à l'unanimité, les taux des quatre taxes pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation : **10,53%**

Taxe foncière bâtie : **4,95%**

Taxe foncière non bâtie : **35.39%**

CFE : **21.27%**

Délibération n° 2017/16 : Budget 2017

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 10 avril 2017,
Considérant le projet de budget de l'exercice 2017 présenté par Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2017 qui fait apparaître les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	163 888.80 €	163 888.80 €
Section d'investissement	311 520.30 €	311 520.30 €
Total :	475 409.18 €	475 409.18 €

Délibération n° 2017/17 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 10 avril 2017,
Considérant qu'il convient de verser une subvention d'équilibre au CCAS pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale et de la santé, des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que de la petite enfance.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 2 600 € au titre de l'année 2017.
Précise que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2017

Délibération n° 2017/18 : Subventions aux associations et autres organismes

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 avril 2017,
Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,
Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant présenté un dossier de demande de subvention complet,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1) d'approuver l'inscription au budget communal 2017 des subventions et leur versement aux associations et établissements publics ci-après:

ADMR	120,00 €
Anciens combattants	200,00 €
ASL Lassy	2 500,00 €
Association Parents d'élèves	200,00 €
Croix rouge - Aide ménagère	160,00 €
Croix rouge	160,00 €
AFSEP	160,00 €
Pompiers de Viarmes	200,00 €
Société communale de chasse de Lassy	500,00 €

2) de charger Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2017/19 : Autorisation au Maire de déposer une déclaration préalable pour la réfection de la toiture du foyer rural

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 423-1,

Considérant que la réfection de la toiture du foyer rural nécessite une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire, pour le projet de réfection de la toiture du foyer rural.
- 2) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil des dernières réunions de la nouvelle communauté de communauté « Carnelle-Pays-de-France » et des discussions sur l'augmentation de la T.O.M. (18,8 % demandée par le SIGIDUR) refusée par « Pays de France ». Cette augmentation sera prise en charge exceptionnellement pour 2017 par la nouvelle communauté de commune. Il faut noter que « Carnelle » bénéficiera de l'investissement nouveau sur les caméras de surveillance.
- Location du foyer rural :
 - Achat d'un tableau de clés chez JPG
 - Faire la liste des panneaux pour affichage dans la nouvelle cuisine : fonctionnement machine à laver, nettoyage de l'inox avec chiffon doux pour ne pas rayer (pas d'éponges « grattoir ») – voir pour acquisition de tables roulantes ... Mmes LARMOYER et TILLIET se proposent pour la remise des clés et l'état des lieux.
 - Domaine de Lassy, (Air France) : rien de nouveau sur le dossier
 - Groupe scolaire intercommunal : Monsieur Rincheval a démissionné de la présidence de l'école, remplacé par M. Melin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Le Maire,

Gilbert MAUGAN